

**PROCÈS VERBAL**  
des travaux de la grande commission nautique  
tenue dans les locaux du centre d'exploitation du  
Service Maritime et de Navigation du Languedoc Roussillon de Port La Nouvelle

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté n° 2004-11-3262 du Préfet de l'Aude du 4 novembre 2004 portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 4 novembre 2004, s'est réunie le lundi 29 novembre 2004 dans les locaux du centre d'exploitation du Service Maritime et de Navigation du Languedoc Roussillon, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port d'intérêt national de Port La Nouvelle.

La commission était composée de :

M	Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées (Marine)	Président
Mme	Corinne Bouzéloc-Lonchamp, ingénieure des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
MM	Jean-Simon Laval, administrateur principal des affaires maritimes	Membre de droit
	Hervé Nougier, au titre du pilotage	Membre temporaire
	Frédéric Pérotin, au titre du remorquage	Membre temporaire
	Marc Sauvagnat, au titre de la Marine du commerce	Membre temporaire
	Dominique Blanchard, au titre de la pêche	Membre temporaire
	Marc Brisset, au titre de la plaisance	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

MM	Aimé Bergeron	Directeur du Service Maritime et de Navigation du Languedoc-Roussillon (SMNLR)
	Dominique Blanchard	Président du comité des pêches maritimes
	Chantal Navarret	CLPMEM-PV
	Raymond Jalabert	Pêcheur
	Jean-Pierre Pujol	Subdivision SMNLR
	Jacques Lalanne	Commandant du port de Port La Nouvelle
	Gilles Buatois	Commandant Pétroliers Fouquet Secap Maritime
	Jean-Pierre Mattossi	SMNLR - Chef du Service des Ports et de la Voie d'Eau

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques. Il félicite les organisateurs de la réunion pour la qualité du dossier soumis à la commission dont la concision a été appréciée.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### 1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Le port d'intérêt national de Port La Nouvelle présente les trois domaines d'activités que sont la pêche, la plaisance et le commerce. Ce dernier constituant l'activité principale du port.

En partenariat avec la Région, le conseil général de l'Aude et la CCI de Narbonne, l'état a fait réaliser des études stratégiques visant à définir les améliorations à apporter de façon à favoriser le développement des activités de commerce (enjeu majeur à moyen et long termes).

Ainsi, le projet présenté en séance (aménagement de l'avant-port) comprend les travaux suivants :

- création, dans l'avant-port contre la jetée nord, d'un poste dédié aux hydrocarbures en phase liquide ainsi que des canalisations de liaison associées (première tranche : début en 2007 – fin mi-2008)
  - o création d'un cercle d'évitage à l'entrée du port ;
  - o déplacement de la plage d'amortissement ;
- renforcement de la stabilité des jetées Nord et Sud, ainsi que de la berge du chenal en rive sud (première tranche : début en 2007 – fin mi-2008) ;
- réalisation d'un quai vertical dédié aux trafics de marchandises (ancien bassin pétrolier) (seconde tranche à planifier) ;
- réalisation d'un quai vertical supplémentaire (seconde tranche à planifier).

L'élaboration de ce projet a pris en compte les contraintes suivantes :

- contraintes économiques : budget limité ;
- contraintes de sécurité : éloigner les manutentions de produits dangereux de la ville (hydrocarbures) ;
- contraintes hydrauliques : limiter le phénomène de sèche – une modélisation sera faite à partir des mesures recueillies à l'issues de la campagne de mesures actuellement en cours.

### 2. PRESENTATION DU PROJET

Une visite préliminaire sur site est organisée au profit des membres permanents de la commission en présence des membres de la commission. Le projet est présenté aux différents participants par M. Mattossi du Conseil Général.

## SYNTHESE DES DEBATS

M. Brisset demande si les travaux présentés ne vont pas gêner le fonctionnement actuel du port. Il est répondu que la première tranche est constituée de travaux sur un nouveau quai qui donc n'interféreront pas avec les activités du port.

M. Nouguier et M. Sauvagnat s'interrogent sur l'adéquation du projet au développement de l'activité pétrolière. Il est assuré qu'un développement de ces activités de l'ordre de 15% pourra être assuré avec les infrastructures à l'issue de la deuxième tranche.

Il est souligné la difficulté à manœuvrer dans le port et à y accéder en période de tempête (300 jours de vent dont 250 de tramontane et 50 jours de vent de Sud-Est).

M. Nouguier souligne l'impossibilité pour un navire de 170m d'éviter dans le cercle de 200m prévu dans le projet présenté. Limiter l'extension du môle du Terre-Plein quai Francis Vals permettrait d'élargir le cercle d'évitage. Cette proposition d'aménagement est à valider par des études hydrodynamiques contrôlant en particulier l'efficacité de la plage d'amortissement.

M. Brisset indique qu'il est nécessaire de renforcer la digue nord au niveau du nouveau quai à pétrole. Ce renforcement est prévu dans le projet.

La passe d'entrée est à fiabiliser

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 29 novembre pour émettre un avis sur le projet d'aménagement de l'avant port du port d'intérêt national de Port La Nouvelle comprenant :

- la réalisation, dans l'avant-port, d'un poste dédié aux hydrocarbures en phase liquide ainsi que des canalisations de liaison associées ;
- le renforcement de la stabilité des jetées Nord et Sud, ainsi que de la berge du chenal en rive sud ;
- la réalisation d'un quai vertical dédié aux trafics de marchandises ;
- la réalisation d'un quai vertical supplémentaire.

Elle émet un avis favorable à ce projet sous réserve que soient respectées les conditions suivantes :

- pour essayer d'élargir le cercle d'évitage, la suppression de l'avancée du môle du quai Francis Vals sera analysée, au cours de l'étude visant à définir la plage d'amortissement ;
- à la clôture des travaux, les plans de l'infrastructure portuaire et du balisage seront transmis au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (Carte Marine, Instructions Nautiques...).

Le président  
Yann Bertrac

Les membres  
Corinne Bouzélou-Lonchamp

Jean-Simon Laval

Hervé Nouguier

Frédéric Pérotin

Marc Sauvagnat

Dominique Blanchard

Marc Brisset